



Les SUP sont des « limitations administratives au droit de propriété autorisées par la loi au bénéfice de personne publique, ou des personnes privées, des concessionnaires de services ou de travaux publics ». Instituées par une autorité publique, elles ont le pouvoir d'interdire à toutes personnes d'enfreindre ces spécifications.

Affectant directement les droits du sol, ou son caractère constructible, les SUP sont dressées par décret en Conseil d'État. Aux termes de ce même article, les SUP sont intégrées dans les documents d'urbanisme. Les plans locaux d'urbanisme ainsi que les cartes communales doivent comporter en annexe, ces servitudes d'utilité publique qui affectent l'utilisation du sol selon l'article L.151-43.

Les servitudes sont représentées de façon schématique.
Pour plus de précision, se référer aux documents officiels en se rapprochant des services gestionnaires.

Contraintes d'aménagement Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois



Servitudes (voir fiche jointe)

-  A4 - Cours d'eau non domaniaux (cartographiés partiellement)
-  AS1 - Conservation des eaux potables et minérales
-  EL3 - Navigation intérieure : halage et marche-pied, conservation du domaine public fluvial
- EL7 - Servitudes d'alignement (non cartographiées)
-  I4 - Electricité : établissement des lignes électriques
-  Init1 - Cimetières
-  PT3 - Télécommunications : communications téléphoniques et télégraphiques
-  T7 - Relations aériennes : servitudes à l'extérieur des zones de dégagement (ZD) (concerne tout le territoire)





Commune de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Communauté de communes : Des Canaux et Forêts en Gâtinais

Données
NumériquesPlan des
gestionnaires

A4	Entretien des cours d'eau non domaniaux	X	Le Talot Fossé des Delors Le Rû Ruisseau du Ronceau Fossé du Bois des Ormes Fossé du Gué Terreau Fossé à Deux Gueules GESTIONNAIRE : DDT45 / SEEF 131 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS		
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	X	Forage La Ronce District urbain de Chatillon-Coligny GESTIONNAIRE : ARS Délégation Territoriale du Loiret 131 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS	X	X
EL3	Servitude de halage et de marchepied	X	Canal du Loing Halage de 7,80m de largeur et marchepied de 3,25m GESTIONNAIRE : Subdivision de la navigation de Montargis Ecluse de la Marolle 45200 MONTARGIS	X	X
EL7	Servitudes d'alignement	X	RD56 : plan approuvé par arrêté préfectoral le 19 juin 1866 RD93 Rue du Port Chemin dit des Vignes de Bechereau GESTIONNAIRE : Conseil Départemental du Loiret Direction des Routes Départementales		
I4	Transport et distribution d'énergie électrique – ligne aérienne à haute tension	X	Ligne 400 kV NO1 Le Chesnoy-Tabarderie Ligne 400 kV NO2 Le Chesnoy-Tabarderie Ligne 400 kV NO3 Le Chesnoy-Tabarderie Ligne 400 kV NO1 Gatinais-Gauglin Ligne 400 kV NO2 Gatinais-Gauglin GESTIONNAIRE : RTE Centre Développement Ingénierie Nantes ZAC de Gesvrine 6 rue Kepler – BP 4105 44241 LA CHAPELLE-SUR-EDRE Cedex	X	X
INT1	Servitudes relatives au voisinage des cimetières	X	Cimetière communal GESTIONNAIRE : EPCI	X	X
JS1	Servitudes de protection des installations sportives	X	GESTIONNAIRE : DDJSCS 122 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS		

<p>PM1 Servitudes des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles</p>	X	<p>PPRI du Loing-Amont Arrêté Préfectoral du 03/08/2012 Annulé au TA de Nantes le 23/10/2015 En cours de révision</p> <p>GESTIONNAIRE : DDT45 / SLRT 131 rue du Faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cedex</p>		
<p>PT3 Servitudes relatives aux réseaux de télécommunication</p>	X	<p>Câbles de télécommunication</p> <p>GESTIONNAIRE : France Télécom URR Centre Val de Loire 9 avenue Marie Curie BP 356 37703 LA VILLE-AUX-DAMES Cedex</p>	X	X
<p>T7 Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement</p>	X	<p>Dégagement extérieur de l'aérodrome d'Orléans - Bricy. Altitude maximale des obstacles massifs limitée à 272 NGF. Arrêté interministériel du 30 novembre 1979.</p> <p>GESTIONNAIRE : DGAC</p>	X	X